

**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

COVID-19 : les cabinets dentaires ne traiteront que les urgences L'ODQ et l'OHDQ établissent de nouvelles directives pour les cabinets dentaires

MONTREAL, le 15 mars 2020 - L'Ordre des dentistes du Québec (ODQ) et l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ) ont émis de nouvelles directives à l'intention des professionnels œuvrant en cabinet dentaire, dans la foulée des recommandations formulées par le gouvernement du Québec au cours des derniers jours. Par conséquent, de manière à éviter la propagation du virus dans les cabinets et étant donné les risques, notamment lors de procédures dentaires, l'ODQ et l'OHDQ, d'un commun accord, demandent à leurs membres de prendre les mesures suivantes.

À partir du lundi 16 mars et pour une période de 14 jours, **tous les rendez-vous pour des traitements dentaires électifs et des soins buccodentaires préventifs, c'est-à-dire non urgents, devront être reportés à une date ultérieure.** Pour ce qui est des patients ayant besoin de **traitements urgents qui résultent d'une infection, d'une douleur aiguë ou d'un traumatisme et qui nécessitent une prise en charge immédiate**, les citoyens sont invités à communiquer par téléphone avec leur dentiste afin que ce dernier puisse évaluer le niveau d'urgence réel et, le cas échéant, établir le meilleur endroit ainsi que la meilleure façon pour fournir les soins en toute sécurité.

Ces directives seront réévaluées périodiquement à la lumière de l'évolution de la situation.

Citation :

« Notre société est mobilisée afin de tenter d'endiguer cette pandémie, et les professionnels de la santé, y compris ceux du domaine buccodentaire, ont l'obligation de participer à l'effort collectif. Les directives que nous émettons aujourd'hui ont pour but de nous assurer de répondre aux besoins des citoyens tout en diminuant les risques de propagation du virus. Il est de notre responsabilité de le faire et nous comptons obtenir l'adhésion de tous les professionnels et des patients pour implanter ces mesures. »

Dr Guy Lafrance, président de l'Ordre des dentistes du Québec, et Diane Duval, présidente de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

SOURCE :

Ordre des dentistes du Québec
Ordre des hygiénistes dentaires du Québec